

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE INDIVIDUELLE 2022 DE FORMATION EN MATIERE DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT D'ENTREPRISE

Demande à adresser au plus tard 15 jours avant le début de la formation par voie postale

NB : - Si la demande porte sur plusieurs années, en cas d'agrément délivré par la CMAR, celui-ci portera uniquement sur un engagement pour les fonds disponibles de l'exercice 2022 en cours.

- Le financement d'actions de formation ne pourra pas excéder 84 heures (soit 12 jours) par bénéficiaire et par an (Hors formations diplômantes).

1. ENTREPRISE

Raison sociale: Activité :

Adresse : Tél :

Code postal – Ville : E mail :

Nom-Prénom du stagiaire :

Sexe : H F

Date de naissance : _II_ / _II_ / _II_II_II_

Statut (cocher la case concernée) :

- Chef d'entreprise
- Conjoint collaborateur (**mention obligatoire sur le RM**)
- Conjoint associé (**Si non inscrit sur le RM, joindre copie du livret de famille et des statuts de l'entreprise**)
- Auxiliaire familial (**dans ce cas, joindre copie du livret de famille, copie justificatif URSSAF du versement des contributions sociales et déclaration sur l'honneur**)

2. FORMATION

Intitulé du stage :

Organisme :

Durée : Jours, soit Heures

Date(s) :

Lieu :

Coût : €

Cadre réservé au service du Conseil de la formation

Dossier agréé Dossier non agréé

N° d'agrément : Motif :

Nb jrs agréés : Jrs

Montant agréé :

Observations :

3. PIECES à JOINDRE

- a) **Attestation d'inscription du chef d'entreprise au Répertoire des Métiers de moins de 3 mois faisant apparaître le statut ou à défaut la copie de la page des statuts mentionnant la catégorie de l'artisan.**
- b) **Les artisans salariés devront joindre leur attestation de paiement URSSAF à la contribution à la formation professionnelle donnant droit aux formations pour 2022, téléchargeable sur le site de l'URSSAF.**
- c) **Convention de formation (ne faisant pas apparaître le Conseil de la Formation Grand Est).**
- d) **Offre de formation (devis, proposition)**
L'offre doit comporter les éléments suivants :
 - Nom, adresse et n° de déclaration d'existence de l'organisme de formation
 - Nom, prénom, qualité de la personne physique (**CV à jour du formateur : à demander à l'organisme de formation**)
 - Programme de formation détaillé (Pré-requis, moyens pédagogiques, contenu)
 - Lieu de formation et durée de la formation (en jours et en heures)
 - Coût horaire de la formation (frais pédagogique uniquement)
 - Calendrier **PRECIS et REEL** de la formation
 - NB : après la formation, une demande d'évaluation de la formation et du formateur vous sera demandée

4. CUMUL DE FINANCEMENTS

Je soussigné, atteste sur l'honneur ne pas solliciter d'autre organisme pour la prise en charge de l'action de formation désignée ci-dessus.

Fonction du signataire :

Date :

Signature :

La CMAR se réserve la possibilité d'exercer tout contrôle, y compris sur site, de la réalité de l'action de formation. Elle pourra procéder, auprès des stagiaires, à l'évaluation de l'action de formation suivie.

En application du décret du 24 août 2007 relatif au financement de la formation continue des artisans, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est a établi la liste des formations à la gestion et au développement des entreprises financées en 2022 par le Fonds de Formation dont la CMAR assure la gestion.